

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 20 septembre 2023

Vœu de l'Exécutif pour le soutien des activités du Groupe d'œuvres Sociales de Belleville (GOSB)

Considérant le rôle majeur joué par les centres de santé associatifs à but non lucratif dans l'accès aux soins des habitant.e.s qui en sont les plus éloignées-s ;

Considérant que ces publics en situation de fragilité nécessitent une approche globale de la santé qui demande des temps longs de consultations et d'accompagnement ;

Considérant l'histoire du GOSB, créé dans les années 20 avec un dispensaire et des activités de PMI visant à l'accès aux soins et à l'accompagnement des ménages les plus défavorisés et qui est devenu au fil des années une institution sanitaire et sociale majeure du 20^{ème} ;

Considérant que le 20^e arrondissement souffre d'un taux de couverture des professionnelles-s de santé les moins élevés de Paris (41 pour 10 000 habitant.e.s contre 76 en moyenne à Paris) ;

Considérant qu'en raison des inégalités sociales de santé, les habitant.e.s du 20^e arrondissement sont celles – ceux qui ont les plus forts besoins de santé publique ;

Considérant l'utilité majeure du centre de santé de Belleville conventionné en secteur 1, tant en raison du public accueilli en consultation que des nombreuses spécialités proposées (cardiologie, gynécologie, planning, neurologie, soins dentaires etc..) et des actions menées en partenariat avec l'Huda l'Esquisse (hébergement d'urgence) ou le foyer de l'aide sociale à l'enfance Melingue ;

Considérant que le GOSB gère également 2 crèches collectives et un lieu multi accueil et répond aux besoins et difficultés auxquelles font face de nombreuses familles dans l'arrondissement, qui compte donc sur les crèches associatives pour assurer la garde et le bien-être de leurs enfants ;

Considérant les 166 berceaux représentés par les établissements d'accueil de la petite enfance géré par le GOSB, garants de la mixité sociale de notre arrondissement ;

Considérant les difficultés rencontrées par l'association, tant au niveau de la pénurie de professionnelles-s qui empêche de remplir les structures, qu'au niveau de l'impact de prestation de service unique (PSU), mise en place en 2019 par la CAF de Paris qui a considérablement fragilisé le budget et la trésorerie de l'association ;

Considérant qu'à Paris, en 2021, 75 % des gestionnaires associatifs de plus de 100 berceaux (65 % des gestionnaires associatifs de moins de 100 berceaux) étaient déficitaires ;

Considérant que les crèches associatives représentent près d'un quart des places d'accueil en France actuellement ;

Considérant les efforts déployés par la Ville de Paris pour soutenir le GOSB dans les difficultés financières rencontrées sur les activités de petite enfance avec :

- L'augmentation de 400€ par place accordée par la subvention du conseil de Paris de juin 2022 ;
- L'augmentation du soutien de la Ville de 48% pour les associations petite enfance (de 36 millions d'euros en 2011 à 55 millions d'euros en 2022) ;

- Le vote d'une hausse globale du forfait de 1% pour l'ensemble des gestionnaires associatifs de groupe 1 au forfait en 2023 ;

Considérant qu'après avoir été revalorisée de 5% en 2022 et de 6,7% en 2023, cette hausse de PSU ne permet pas de résoudre le problème financier des associations : en effet, de nouvelles hausses obligatoires de charges continuent d'intervenir quand le montant CAF réellement perçu dépend de l'activité réalisée ;

Considérant que la Première ministre a annoncé la création d'un service public de la petite enfance et la création de 200 000 places supplémentaires, mais que les structures existantes périclitent faute de moyens mis en œuvre de la part du Gouvernement ;

Considérant que le modèle de financement des centres de santé associatifs, identique à la médecine libérale, ne répond pas à leur vocation sociale qui nécessite notamment des consultations plus longues ;

Considérant que ce modèle de tarification à l'acte met en danger les centres de santé associatifs à but non lucratifs bien plus largement que le centre de santé Belleville ;

Considérant que la Stratégie nationale de santé publique 2023-2033 se donne pour objectif de prioriser la prévention et l'accès aux soins ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil du 20^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Interpelle la ministre des Solidarités pour repenser le mécanisme de la PSU et le mode de financement des crèches associatives, en prenant en compte les charges incompressibles des établissements, indépendantes du nombre d'heures d'accueil effectif, et en prenant en compte les réalités territoriales et revoir la temporalité des versements de la CAF pour soulager la trésorerie des associations ;
- Demande à la CAF de Paris de renforcer l'accompagnement des structures les plus en difficulté ;
- Demande à l'État et la CPAM de dissocier le conventionnement des centres de santé associatifs à but non lucratifs, mutualistes ou municipaux afin de valoriser leurs pratiques indispensables aux habitants.e.s par une tarification forfaitaire et non plus à l'acte ;
- Étudie les possibilités d'un soutien financier ponctuel et ou d'une aide au développement de nouvelles activités du centre de santé Belleville.